



Commune de TENCE

Mairie de TENCE

43190 TENCE

Téléphone :	04 71 59 82 67
Télécopie :	04 71 59 80 05
e-mail :	mairie@ville-tence.fr
site Internet :	http://www.ville-tence.fr/

Communiqué

transfert des bureaux de vote 1 & 2

La maire de la commune de Tence informe les électeurs de Tence

☞ que le lieu d'implantation des bureaux de vote n°1 et n°2 de la commune de Tence,

sont transférés

de la mairie de Tence ➤ à la salle multifonctionnelle sise au n° 6 de la rue de Saint-Agrève,

au rez de chaussée de la maison de santé (arrête préfectoral du 20 mai 2015)

☞ Et que ces dispositions s'appliquent dès les prochaines élections

portant renouvellement intégral des conseillers régionaux, les 06 et 13 décembre 2015.

✋ à cet effet , il est rappelé que vous devez impérativement prouver votre identité au moment de voter

et que vous pouvez présenter les documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Carte vitale avec photo (en cours de validité)
- Carte de famille nombreuse (en cours de validité) délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (en cours de validité)
- Livret de circulation (en cours de validité)
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (en cours de validité)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (en cours de validité)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élus locaux avec photo (en cours de validité)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (en cours de validité)